



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, le 5 juillet 2026

Faciliter le départ en vacances : l'ANCV et ses partenaires mettent à disposition de tous le Portail des aides aux vacances

Alors que 4 Français sur 10 ne partent pas en vacances chaque année, l'accès aux aides au départ en vacances reste complexe. Pour lever ce frein, **l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) a lancé, aux côtés de 9 organismes publics nationaux, le Portail des aides aux vacances**. Un point d'entrée unique d'information, simple et gratuit, conçu pour simplifier l'accès aux dispositifs d'aide aux vacances pour les particuliers et les professionnels de l'accompagnement social.

Une boussole numérique contre le non-recours aux aides

Financements de la CAF, Chèques-Vacances, coups de pouce pour les jeunes ou les seniors : les dispositifs pour aider les Français à s'évader existent, mais ils sont souvent méconnus ou éparpillés. Pourtant, le départ en vacances est un levier essentiel de bien-être, d'autonomie, de resserrement des liens familiaux et de cohésion sociale.

Pour répondre à cet enjeu, l'ANCV met à la disposition du public le **Portail des aides aux vacances**, accessible via ce lien : www.aides-vacances-info.fr. Conçu comme une boussole numérique, ce site ne remplace pas les organismes porteurs des aides, mais facilite l'orientation des usagers vers les dispositifs adéquats.

Fruit d'un travail collaboratif entre **10 acteurs majeurs (ANCT, ANCV, CCMSA, CNAF, CNAV, CNSA, DGCS, DGE, DIPLP, DJEPVA)**, le portail propose :

- **Un recensement des aides** en fonction du profil de l'utilisateur : enfants, jeunes, familles, seniors, aidants, ou personnes en situation de handicap.
- **Un accès direct aux sites officiels** pour effectuer les démarches.
- **Un guide pratique pour les professionnels de l'accompagnement social**, proposant des conseils méthodologiques et des cas pratiques pour monter des projets vacances.

Une navigation intuitive au service des usagers

Dès la page d'accueil, un système de filtres permet **d'affiner la recherche selon le profil** (particulier ou professionnel) **et le public concerné**. Chaque dispositif bénéficie d'une fiche détaillée présentant ses conditions d'éligibilité et ses caractéristiques principales. Le site consacre également une section aux missions de chaque partenaire.

- le Chèque Vacances, titre de paiement social destiné à payer les prestations de services liées aux vacances et